

**MAIRIE
DE
VILLEGLY**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VILLEGLY**

SEANCE DU 24 JANVIER 2022

Nombre de conseillers

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 13

ADOPTE A L'UNANIMITE

VOTE POUR : 13

VOTE CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**Domaine :
BATIMENTS
COMMUNAUX**

Sous-domaine :

**Rénovation
énergétique des
bâtiments**

Salle Polyvalente

OBJET :

**DEMANDE
DE SUBVENTION
DSIL 2022**

N° 05/2022

L'an deux mille vingt-deux, et le Vingt-Quatre Janvier à 18H30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain MARTY, Maire.

Date de la convocation : 18 Janvier 2022

Présents : Mmes et Mrs MARTY - BENOIT - POUSSE - GREFFIER - MAURY - COULONVAL - BROUSSE - DUVERT - MARCAILLOU - AZEMA - LEVEJAC - SALANDINI - BELUCHE.

Excusés : Mme SANCHEZ - Mr FOURES.

Mr COULONVAL Emmanuel a été nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la Commune peut présenter des opérations au titre du soutien à l'investissement public local dans le cadre de la loi de transition énergétique.

Les travaux proposés doivent porter sur la rénovation thermique, les énergies renouvelables ou des infrastructures liées à la mobilité.

Monsieur le Maire propose à ses collègues de présenter les travaux portant sur la rénovation de la salle polyvalente dans le cadre de la rénovation énergétique des bâtiments.

Il propose le financement suivant :

- Subvention DSIL 2022 : (60%)	266 818,59 €
- Conseil Régional Occitanie :	40 000,00 €
- Fonds Communaux :	137 879,06 €

Le projet établi par Mr PAULY, architecte, s'élève à 444 697,65 € H.T., soit 533 637,18 € TTC.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le montant des travaux pour un montant TTC de 533 637,18 €, ainsi que le plan de financement proposé,
- **SOLLICITE** une aide auprès de la Préfecture, au titre du soutien à l'investissement local,
- **MANDATE** le Maire à signer tous les documents liés à cette affaire.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211104260-20220124-20220124DEL05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/01/2022

Pour copie conforme
Le Maire,


Alain MARTY

